



Andry Rajoelina est affirmatif. Madagascar dispose d'un remède préventif et curatif contre le Coronavirus, conçu à base d'une plante, l'Artemisia. Des mesures de déconfinement progressif sont également annoncées, effectives à partir de lundi.

Les essais effectués avec le remède à base d'Artemisia conçus par les chercheurs malagasy de l'Institut malgache de recherches appliquées (IMRA), ont été concluants. C'est en substance ce que le Président a déclaré lors d'une émission télévisée sur la chaîne nationale, la TVM.

Le remède a été appelé Covid Organics et se présente sous forme de tisane. Il sera présenté ce lundi. La production sera également lancée dans la foulée. Selon les explications du Président, le remède a la capacité de réduire les effets du virus.

Déconfinement progressif

Andry Rajoelina annonce également un déconfinement progressif à compter de ce lundi, afin de permettre un retour à la normale, progressif, des activités de la vie quotidienne, de 06H00 à 13H00.

Le port de masque de protection demeure obligatoire. Dès demain, une distribution gratuite de

cache-bouche aura lieu auprès des fokontany. A partir du 27 avril, toutes personnes ne portant pas de masque seront condamnées à des travaux d'intérêt général, annonce le Président de la République. Les habitants de la région Analamanga, Atsinanana et Haute Matsiatra, ne sont en revanche pas autorisés à voyager hors de leur région respectif. Le couvre feu est maintenu, de 21H à 4H00, partout à Madagascar. Le regroupement de plus de 50 personnes demeure interdit, de même que les fêtes familiales , les événements sportifs et les manifestations culturelles.

Reprise des cours à compter du 22 avril

Les classes de terminale et de 3ème, des écoles publiques et privés, reprennent les cours le 22 avril prochain. Les classes de 7ème reprennent le 27 avril. Les écoles devront toutefois respecter certaines mesures et mettre en place certaines organisations. Un élève par banc, est par exemple une des mesures imposées. Du Covid Organics sera par ailleurs distribué aux élèves afin de renforcer leur immunité, annonce le Président.

Les taxibe sont autorisés à reprendre leurs activités à partir du mercredi 22 avril, mais le nombre de passagers ne devra excéder 18 personnes. Les strapontins sont interdits. Les taxis pourront transporter au maximum 3 passagers.

Les lignes de taxi-brousses sont de nouveau ouvertes, sauf celles au départ ou à destination d'Antananarivo , de Fianarantsoa et de Toamasina. Port de masques obligatoire pour les passagers, conducteurs et receveurs, souligne le Président. Enfin, les services publics fonctionneront avec le procédé de service minimum, annonce le Président. Il appartient, selon lui, aux ministères de mettre en place les organisations y afférent.

Au niveau du secteur privé, chaque entreprise s'organisera et prendra les mesures adéquates pour la reprise ou la poursuite de ses activités.